ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
CALVADOS

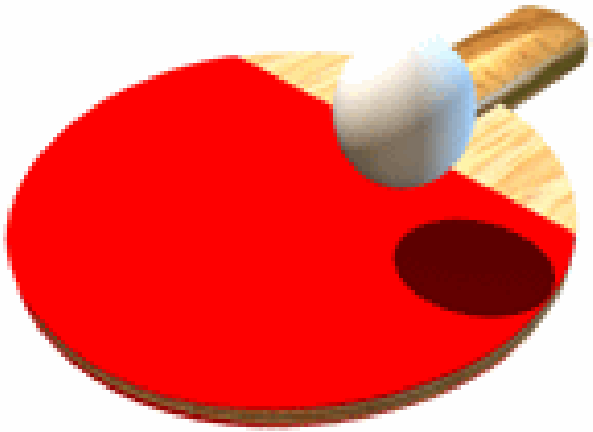

RÈGLEMENT
TENNIS DE TABLE

Mise à jour Septembre 2021

Fédération sportive de la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique du Calvados
16, rue de la Girafe – BP 85091 – 14078 Caen Cedex 5 – Tél. 02 31 06 11 04 – Fax. 02 31 06 11 19
Mail. ufolep14@laliguenormandie.org – Site internet. www.ufolep14.org
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – N° SIRET 41821399700012 Code APE 9312Z

PRELUDE

L'UFOLEP est la fédération sportive affinitaire et multisports.
L'UFOLEP a pour objet (extrait des statuts):

A) De susciter, d'organiser et de contrôler la pratique de toutes les activités physiques, sportives et de pleine nature dans les associations.
B) De donner à chacun - sans discrimination d'ordre politique, racial, religieux ou socio-économique - la possibilité de pratiquer librement les activités physiques, sportives et de pleine nature de son choix.
C) De propager sa conception du sport pouvant aller de la saine détente dans le cadre des loisirs, jusqu'à la compétition si elle est FORMATRICE, AMICALE et DESINTERESSEE

De contribuer à la défense et à la promotion des institutions éducatives et sociales laïques.

LICENCES

Pour pratiquer une activité sportive à l'UFOLEP, la licence est obligatoire. Par conséquent :

- un joueur inscrit sur une feuille de match qui n'a pas fait homologué à l'UFOLEP sa demande de licence R2 tennis de table en compétition avant la rencontre, fera perdre tous ses matchs à son équipe, et ceci dès le premier tour. En plus de ne pas être assuré en cas d'accident, la responsabilité du Président du club d'appartenance du joueur concerné sera engagée. La participation à une rencontre UFOLEP sans avoir fait homologuer la demande de licence est également prévu dans le règlement disciplinaire UFOLEP.
- un joueur peut être double licencié FFTT/UFOLEP dans la ou les associations de son choix.

I – ORGANISATIONS DEPARTEMENTALES

Il existe 3 divisions: 1ère division, 2ème division, 3ème division, division Jeunes indépendante.
Le total des points des 3 joueurs en simple ne devra pas être supérieur à :

- 2900 points pour la 2ème division (sinon obligation de jouer en 1ère division) ;
- 2500 points pour la 3ème division (sinon obligation de jouer en 1ère ou 2ème division) ;

Si une équipe dépasse ce seuil lors d'une rencontre, elle perdra alors la rencontre 10/0. En revanche les performances individuelles compteront pour le classement des joueurs.

Tout nouveau joueur venant de la FFTT est tenu de déclarer son classement dans cette Fédération (respectant ainsi les accords qui existent entre nos deux Fédérations sur le plan départemental), ainsi que tout ancien joueur classé UFOLEP et/ou FFTT qui aurait arrêté pendant une ou plusieurs années.
Si un joueur ne déclare pas son classement réel ou son dernier classement obtenu, et que celui-ci arrive à être connu par l'UFOLEP, il perdra tous ses matches (simples et doubles) effectués depuis le début de la saison jusqu'au jour de la découverte du classement réel.

Dans chaque division est nommé un responsable.

Des rencontres Jeunes sont organisées à l'intention des joueurs débutants, pour les amener ainsi doucement à la compétition. Seuls peuvent participer aux rencontres Jeunes, les joueurs et joueuses qui appartiennent à la catégorie poussin, benjamin ou minime. Pendant la saison, 4 journées Jeunes en individuel seront programmées et seront indépendantes et une journée spécifique pour une Coupe Jeune, par équipe de deux.

II – LA COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

La Commission Technique Départementale est constituée de volontaires responsables de poules ou chargés de tâches de secrétariat, d'animation, etc…

III – MUTATIONS

Pour obtenir cette mutation, le joueur doit renseigner un imprimé disponible au siège départemental (ou sur le site internet) et se conformer au libellé de cet imprimé.
Il existe deux périodes :

A - TRANSFERTS NORMAUX : Du 1er septembre au 31 octobre, l'adhérent informe son changement.

B - AUTRES TRANSFERTS : Du 1er novembre au 30 août (pour la saison en cours), l'adhérent demande un changement d'association.
Réservés aux joueurs étant dans l'obligation de changer de résidence :

- venant d'un autre département.
- déplacement de plus de 50 km dans le département.

IV - REGLEMENT DES CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

A - QUALIFICATION DU JOUEUR DANS SON CLUB - BRULAGES

Le joueur doit être licencié dès le 1er tour de championnat

a - Un postulat de départ est obligatoire :
Les équipes d'un même club doivent obligatoirement être numérotées par ordre de niveau : la plus forte en n°1, celle qui suit en n°2, etc…
Dans le cas contraire, par exemple une équipe n°2 jouant en 2ème division qui serait plus forte (total des points des joueurs de l'équipe) que la n°1 jouant en 1ère division, serait interdite de phases finales.

b – interdiction pour un même joueur de participer à deux rencontres dans deux équipes différentes sur le même numéro de tour (même si la date est différente).

B - DEROULEMENT ET ORGANISATION DES RENCONTRES

Les capitaines :

- 1/ peuvent exiger la présentation des licences munies de la photo et signées (les N° de ces licences et les prénoms devront être portés lisiblement sur les feuilles de matchs).
En cas de non-présentation des licences, la rencontre doit de toute façon se disputer mais :
  - Le capitaine adverse contrôlera l'identité des joueurs (exiger une pièce d'identité)
  - La commission technique décidera de l'homologation de la rencontre.

2/ Exiger des joueurs une tenue sportive (short, maillot, chaussures de sport et éventuellement survêtement).

L'équipe qui reçoit établit la feuille de match, saisit les résultats et envoie au bureau de l'UFOLEP dans les 48 heures la partie rose. Les 2 autres feuillets jaunes sont destinés aux deux équipes. Elle fournit aussi les balles agréées de 40 mm de diamètre.

En cas de FORFAIT: l'équipe bénéficiaire du forfait doit rédiger une feuille de match où seront portés les noms de ses joueurs présents et la faire parvenir à l'UFOLEP (important pour la qualification des joueurs aux phases finales et également la prise en compte du match).

Deux forfaits pendant une même phase entraîneront le forfait général et la descente de l'équipe en division inférieure. Dans ce cas, tous les matchs joués par cette équipe sont annulés.
En cas de forfait, l'équipe ne marque aucun point, et le goal-average sera compté comme si l'équipe vainqueur avait gagné sur le score de 10 à 0.

Report de match :
Nous rappelons que le report ne peut être qu'exceptionnel.

- Les matchs entre deux équipes d'un même club dans une même poule n'ont pas le droit d'être reportés.
- En cas de demande de report, accepté par l'équipe adverse, obligation de prévenir le responsable de la poule **au plus tard 24 heures avant la rencontre**.
- En cas de report, une date doit être fixée obligatoirement dans **les deux semaines qui suivent la date initiale**. En cas de désaccord ou si le match ne s'est finalement pas joué, l'équipe qui demande ce report perd par forfait ou se plie à la date proposée par l'équipe adverse.
- Aucun report possible après le dernier tour de chaque phase.

Les matchs se dérouleront en 9 simples et 1 double.

Le début du match (et non pas de l'échauffement) doit être à 20h30. Si une équipe ne s'est toujours pas présentée à 21h sans prévenir de son retard, liberté à l'autre équipe de marquer victoire par forfait sur la feuille de match.

C - DECOMPTE DES POINTS

Match gagné……..3 points - Match perdu……...1 point
Match nul……..…….2 points - Match forfait……...0 point

D - COMPOSITION DES EQUIPES

Une équipe se compose en général de trois joueurs, mais, et ceci est valable pour toutes les divisions, un quatrième joueur est autorisé à disputer le double. Dans ce cas le total des classements de l'équipe se fera sur les trois meilleurs. **Le choix d'avoir un quatrième joueur pour effectuer le double doit être fait avant le début de la rencontre (vous devez donc écrire tous les noms sur la feuille de match avant de commencer le premier simple). Et dans ce cas là, ce quatrième joueur sera obligé de jouer le double. Il est interdit d'ajouter un quatrième joueur pour le double en cours de rencontre, dès que le premier match a commencé**.
Les 2 (ou la) lettres des joueurs participant au double devront être précisée sur la feuille de match.
Si une équipe ne compte que deux joueurs, la rencontre se déroulera sur 7 matches. L'équipe complète bénéficie au départ de 3 points, le joueur manquant étant supposé avoir perdu 3 simples.

Si deux équipes du même club sont engagées dans la même poule, elles devront obligatoirement se rencontrer lors de la première journée de chaque phase.

Les rencontres UFOLEP et FFTT pour les équipes ayant la double appartenance, doivent se disputer séparément sous peine de forfait.

V - FINALES DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX PAR EQUIPES

- Dans chaque poule de championnat, un classement est établi à l'issue du dernier tour. S'il y a égalité au terme de celui-ci, il faudra tenir compte du GOAL-AVERAGE PARTICULIER et si l'égalité subsiste, du GOAL-AVERAGE GENERAL. Et si l'égalité subsiste à nouveau le SET-AVERAGE particulier puis le POINT-AVERAGE particulier.
- La Commission Technique détermine le nombre de qualifiés pour les phases finales.
- L'UFOLEP fixera les dates et le lieu des phases finales.
- Pour les phases finales et afin d'éviter le match nul, il sera tenu compte du set-average et en cas de nouvelle égalité du point-average. Enfin si l'égalité subsiste, chaque équipe désignera un joueur (par écrit, ces derniers disputant le SET DECISIF.
- Pour participer aux phases finales, un joueur devra avoir fait partie de l'équipe concernée, au minimum le TIERS des matchs de la phase concernée (ce nombre sera précisé sur le calendrier de chaque poule). Une liste de joueurs qualifiés pour les finales sera jointe à la convocation. Tout joueur qui participerait aux phases finales alors qu'il n'est pas qualifié entraînerait la disqualification de son équipe.
- Si une équipe, qualifiée pour les finales, ne participe pas à ces finales (pour quelque raison que ce soit) elle sera automatiquement remplacée par l'équipe qu'elle a devancée lors de la phase précédente.

VI - ACCESSIONS ET DESCENTES

- Une équipe peut demander à ne pas monter ou à descendre que s'il ne reste au plus qu'un seul joueur identique à la saison précédente et que si les autres joueurs sont de niveau (classement) plus faible.
- Une équipe peut demander à monter ou à ne pas descendre, la commission technique décidera de l'accepter ou non.
- Vous pouvez ajouter autant d'équipes que vous le souhaitez sans obligatoirement commencer en 3ème division.
- La répartition des équipes est faite suivant les résultats de la saison qui vient de se terminer (montées et descentes).
- La commission technique peut étudier des demandes d'intégrer une nouvelle équipe en deuxième phase.

VII - CLASSEMENT DES JOUEURS

La commission technique tennis de table UFOLEP Calvados a adopté le système de classement de la FFTT : un nombre de points est associé au classement existant et ce nombre de points devient la référence. Ce système a l'avantage de différencier les niveaux à l'intérieur d'un classement.

Nouveaux Classements	Messieurs – intervalle des points	Dames – intervalle des points
20	2000 - *	
19	1900 – 1999	
18	1800 – 1899	
17	1700 – 1799	
16	1600 – 1699	
15	1500 – 1599	1500 - **
14	1400 – 1499	1400 – 1499
13	1300 – 1399	1300 – 1399
12	1200 – 1299	1200 – 1299
11	1100 – 1199	1100 – 1199
10	1000 – 1099	1000 – 1099
9	900 – 999	900 – 999
8	800 – 899	800 – 899
7	700 – 799	700 – 799
6	600 – 699	600 – 699
5	500 – 599	500 – 599

** points du 1001ème joueur français* *** points de la 301ème joueuse française*

Résultats (calcul des points)

écart de points	VICTOIRES NORMALES	DÉFAITES NORMALES	VICTOIRES ANORMALES	DÉFAITES ANORMALES
0-24	6	-5	6	-5
25-49	5,5	-4,5	7	-6
50-99	5	-4	8	-7
100-149	4	-3	10	-8
150-199	3	-2	13	-10
200-299	2	-1	17	-12,5
300-399	1	-0,5	22	-16
400-499	0,5	0	28	-20
500+	0	0	40	-29

Victoires Normales : victoire contre un joueur ayant autant ou moins de points que vous.
Victoire Anormales : victoire contre un joueur ayant plus de points que vous.
Défaites normales : défaite contre un joueur ayant autant ou plus de points que vous.
Défaites anormales : défaite contre un joueur ayant moins de points que vous.

Résultats Double (calcul des points)

écart de points	VICTOIRES NORMALES	DÉFAITES NORMALES	VICTOIRES ANORMALES	DÉFAITES ANORMALES
0-299	1	-1	2	-2
300+	1	-1	3	-3

Victoires Normales : victoire contre un double ayant autant ou moins de points que vous.
Victoires Anormales : victoire contre un double ayant plus de points que vous.
Défaites Normales : défaite contre un double ayant autant ou plus de points que vous.
Défaites Anormales : défaite contre un double ayant moins de points que vous.

Cas des double-licenciés UFOLEP / FFTT : un joueur ne peut posséder qu'un seul classement. Par conséquent seul son classement FFTT est le bon. Il doit nous l'indiquer et le marquer sur les feuilles de match UFOLEP. Si un joueur ne déclare pas son classement et son nombre de points FFTT (ou son dernier connu, dans le cas d'une reprise après un temps d'arrêt), il perdra tous ses matchs depuis le début de la saison.

Reprise d'activité
Lorsqu'un joueur reprend une licence après un certain nombre de saisons d'arrêt, la commission de classement de l'échelon compétent propose de lui attribuer un capital de points égal à son dernier total de points diminué de 25 points par saison d'arrêt, plus les 50 points d'inactivité, (75 points par saison) dans la limite de 450 points.

Dans tous les cas, il ne peut se voir attribuer un capital de points inférieur à celui d'un non-classé.

VIII - ORGANISATION DES TOURNOIS

Toute association désireuse d'organiser un tournoi doit en avertir la Commission Technique en indiquant sa forme, les catégories concernées, la date… et ce au moins un mois à l'avance. Dans ce cas, le tournoi sera déclaré « officiel » : les résultats des matches pourront être pris en compte dans le classement des joueurs (si l'organisateur fournit les résultats à l'UFOLEP).
Deux tournois ne peuvent avoir lieu le même jour.

IX - ORGANISATION DES COUPES

Trois coupes indépendantes sont organisées :
► Une coupe du Calvados ouvert à tous les licenciés UFOLEP du Calvados organisée avec une limite maximum à 2300 points (addition des classements des deux joueurs composant l'équipe sur papier lors de la rencontre).
►Coupe régionale A : organisée sur 1 dimanche, est qualificative pour la finale Coupe Nationale A. Cette coupe est ouverte pour tout joueur licencié à l'UFOLEP en Normandie (simple et double appartenance).
►Coupe régionale B : organisée sur 1 dimanche, est qualificative pour la finale Coupe Nationale B. Cette coupe est réservée aux joueurs licenciés à l'UFOLEP uniquement en Normandie.

X - CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

Il est organisé au cours de la saison, une journée départementale conviviale en individuel. Cette journée servira à déterminer la liste des représentants du Calvados lors des championnats nationaux « A » (tout joueur à simple et double appartenance) et « B » (réservé aux joueurs licenciés à l'UFOLEP seulement).
Un joueur pour être sélectionnable aux nationaux doit faire partie d'une association affiliée ayant inscrite au moins une équipe en championnat.
.

XI - DIVERS

Dans tous les cas, se référer aux règles de jeu éditées par la FFTT.
Tout cas exceptionnel ou non prévu sera examiné et tranché par la Commission Technique.

Septembre 2021, ce règlement annule et remplace le précédent